



Genève, le 1<sup>er</sup> septembre 2021

## Le Conseil d'Etat

4062-2021

Département fédéral de  
l'environnement, des transports, de  
l'énergie et de la communication DETEC  
Madame Simonetta SOMMARUGA  
Conseillère fédérale  
3000 Berne

**Concerne : deuxième paquet de mesures de soutien pour les transports publics  
durant la crise du COVID-19 – consultation fédérale**

Madame la Conseillère fédérale,

Nous nous référons à votre courrier du 11 août 2021 concernant le sujet cité sous rubrique et vous remercions de nous avoir consultés pour cet objet d'importance. Nous avons pris connaissance du projet de loi et du rapport explicatif correspondant, et vous faisons part, par la présente, de la position du Canton de Genève sur les différents points soulevés par cette consultation.

Certaines mesures contenues dans la loi fédérale du 25 septembre 2020 sur le soutien des transports publics durant la crise du COVID-19 reposaient sur l'idée que cette crise sanitaire n'aurait que de faibles répercussions en 2021. Force est de constater que tel n'est pas le cas pour les transports publics régionaux et locaux.

Les mesures de lutte contre le coronavirus, tel que le télétravail obligatoire chaque fois que la nature de l'activité le permettait, ont eu des incidences massives sur les transports publics. La fréquentation des transports publics sur le canton de Genève est restée quasiment identique depuis la deuxième vague de novembre 2020, plafonnant entre 75% et 80% de la fréquentation mesurée en 2019. Il en résulte des pertes de revenus du transport de voyageurs très importantes en 2021 également.

Les pertes de recettes de la communauté tarifaire Unireso s'élevaient à fin juin 2021 à 23 millions de francs. Ce montant représente un volume de recettes globales inférieures de quasiment 30% par rapport au volume prévu avant la crise. Le déficit des lignes locales et régionales est évalué à 20 millions de francs, selon le budget 2021 des Transports publics genevois, lequel comprend par ailleurs des mesures d'économies des charges de l'ordre de 4 millions de francs.

A l'image de ce qui s'est produit en 2020, le Canton de Genève est prêt à mobiliser des moyens financiers supplémentaires, afin de soutenir ses opérateurs. Toutefois, l'effort demandé au Canton ne se limite pas aux transports publics. De nombreux autres secteurs de l'économie nécessitent un soutien cantonal. L'appui de la Confédération, que cela soit au niveau du réseau régional, mais également au niveau du réseau local, se révèle indispensable pour compenser les pertes de recettes voyageurs, sans quoi des baisses de prestations devront être envisagées. Notre Canton s'est pour le moment refusé à ces diminutions, afin de maintenir un réseau attractif même durant les périodes de semi-confinement. Par ailleurs, de telles baisses de prestations ne constitueraient pas un bon message au regard des enjeux climatiques actuels.

Concernant l'offre touristique, nous considérons que les transports touristiques commandés par les cantons et/ou les communes subissent financièrement les mêmes conséquences de la pandémie que les autres offres touristiques et doivent dès lors également être soutenus par la Confédération, sans limitation aux seuls transports par câble, afin d'élargir le soutien à toutes les offres touristiques, notamment les offres touristiques lacustres (par exemple la Compagnie générale de navigation sur le lac Léman pour le Canton de Genève), et ce, pour tout l'exercice 2021.

Au vu de ce qui précède, notre Conseil considère que les mesures d'aide pour les transports publics locaux et régionaux doivent être reconduites à l'identique pour l'année 2021, afin d'intégrer une contribution fédérale en faveur du trafic local pour l'année 2021 à hauteur d'un tiers des pertes subies. Le Canton de Genève souhaite donc que la loi du 20 mars 2009 sur le transport de voyageurs soit modifiée, comme proposé dans le projet de loi objet de la présente consultation et que l'article 28a, alinéa 1 LTV relatif aux offres touristiques soit précisé dans le sens susmentionné.

En vous remerciant de l'attention que vous porterez à la présente, nous vous prions de croire, Madame la Conseillère fédérale, à l'assurance de notre haute considération.

AU NOM DU CONSEIL D'ÉTAT

La chancelière :



Michèle Righetti

Le président :



Serge Dal Busco

Copie à : [finanzierung@bav.admin.ch](mailto:finanzierung@bav.admin.ch)